

ANNEXE N° 1.

Arrêté ministériel relatif à l'habillement des soldats musiciens.

(Direction générale du Personnel et du Matériel; 14^e bureau : Transports généraux, Habillement et Campement.)

Versailles, le 28 août 1876.

Le Ministre de la guerre,

Vu le décret du 5 octobre 1872, qui a supprimé la hiérarchie des musiciens devenus, depuis cette époque, soldats musiciens ;

Vu la loi du 13 mars 1875 sur les cadres et les effectifs, qui a supprimé les emplois de musiciens compris dans le peloton hors rang des régiments de cavalerie ;

Vu le décret du 25 décembre 1875 sur la solde, qui a fait rentrer les soldats musiciens, pour la solde, dans les catégories d'individualité existant déjà dans les corps dont ils font partie,

ARRÊTE :

Les soldats musiciens qui, jusqu'à présent, ont été habillés avec des effets confectionnés en drap mi-fin (23 ains), comme les sous-officiers, seront, à l'avenir, pourvus d'effets en drap 19 ains comme les soldats.

Cette disposition ne sera appliquée qu'au fur et à mesure du remplacement des effets d'habillement actuellement en service.

Toutefois les musiciens de 1^{re} classe et de 2^e, qui sont autorisés à conserver leurs titres et à en porter les insignes, continueront à être pourvus d'effets d'habillement en drap mi-fin jusqu'au moment où ils quitteront le service.

ANNEXE N° 2.

Galons à apposer sur la veste des musiciens.

Versailles, le 24 octobre 1876.

MESSIEURS, — L'arrêté ministériel du 28 août dernier qui substitue le drap 19 ains au drap 23 ains pour l'habillement des soldats musiciens, implique le remplacement après réforme de la deuxième tunique par une veste, les effets d'habillement des soldats musiciens devant désormais être les mêmes que ceux de la troupe.

Toutefois la veste sera, comme la tunique et la capote, ornée au collet des galons distinctifs des soldats musiciens.

Il demeure entendu que cette disposition, de même que celles de l'arrêté du 28 août précité, ne s'applique pas aux musiciens de 1^{re} et de 2^e classe.

Recevez, etc.

Le Ministre de la guerre,
Signé : G^{al} A. BERTHAUT.